

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/01/10

Objet : 10 - Signature d'une convention de financement avec la Société des Auteurs et Éditeurs de Musique (SEAM)

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande d'aide à la constitution d'une parthotèque formulée par la commune de Vire Normandie le 13/11/2024

Vu la réponse favorable de la Société des Auteurs et Éditeurs de Musique le 13/01/2025

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec la Société des Auteurs et Éditeurs de Musique (SEAM).

Cette convention encadre l'aide financière allouée par la SEAM à la commune de Vire Normandie en vue de l'achat de partitions pour l'année scolaire 2024/2025.

Le montant total alloué est 490,00 Euros

Fait à Vire Normandie, le 14 janvier 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250121-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2025

Publication : 21/01/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

